

Règlement intérieur : Club Appaloosa Country Gevezé

Article 1er

Appaloosa Country de Gévezé propose l'initiation, la pratique et le perfectionnement de la danse country avec pour références :

A : Association

P : Plaisir

P : Partage

A : Amitié

L : Loisir

O : Ouverture

O : Opportunités de danser

S : Santiag

A : Amateur

Article 2

Inscription et réinscription avec bulletin d'adhésion signé, accompagnée de la cotisation, une photo et une autorisation parentale si besoin. La cotisation annuelle comprend une assurance individuelle.

Article 3

Les cours ont lieu à la **Salle polyvalente l'Escale**, Complexe sportif, 7 rue de Romillé 35850 Gévezé aux horaires suivants :

- Débutant : lundi de 19h00 à 20h00
- Novice : lundi de 20h05 à 20h45
- Intermédiaire : lundi de 20h50 à 21h30

Article 4

Le droit à l'image et à la vidéo. Les adhérents et les invités autorisent l'association Appaloosa Country Gévezé à utiliser leur image prise par l'intermédiaire de photographies ou vidéos lors des manifestations organisées par l'association ou lors des cours et bals de révisions, pour une durée illimitée, sans bénéficier de contrepartie. Si un adhérent ou un invité ne souhaite pas être filmé ou photographié, il le fera savoir avant toutes manifestations avant les cours et bals de révision.

Article 5

Chaque membre de l'association Appaloosa Country Gévezé est égal en droit et en devoir. Chacun s'assurera que son comportement, ses propos ou ses actes ne sont pas susceptibles de créer des troubles pour la vie collective ou le bien-être individuel de chacun des membres. L'adhérent reconnaît à l'association le droit d'exclure, sans préavis, ni indemnité, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait préjudiciable à l'Association, aux membres de l'Association, ou à l'image de celle-ci ou au responsable animateur du cours.

Tout affichage ou mise à disposition de tracts, flyers, publicités et cetera ne peut être effectué dans la salle de cours sans l'autorisation des animateurs.

Article 6

Toutes démonstrations, tous spectacles, toutes animations utilisant les danses Country sont organisés par l'intermédiaire de Appaloosa Country Gévezé, sont basés sur le volontariat par les animateurs.

- Faire des démonstrations implique certaines obligations :

- assiduité aux cours
- entraînements personnels
- répétitions avant les démonstrations
- tenue obligatoire et impérative (jeans, jupes, chapeaux, bottes, chemise ou tee-shirt du club selon les consignes des animateurs)

- Les démonstrations seront refusées à toutes les personnes refusant les consignes.

- Et rappelez-vous qu'à tout moment, vous représentez **l'Association Appaloosa Country Gévezé**

Article 7

Chaque danse enseignée est accompagnée de sa fiche, retraduite en simplifiée par les animateurs. Ces fiches de danse sont exclusivement réservées aux danseurs de la section Appaloosa Country Gévezé.

Article 8

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets dans la salle de cours ou lors de manifestations organisées par celle-ci.

Article 9

Pour votre sécurité, il est obligatoire de porter des chaussures fermées lors des cours et des divers événements organisés par le club. Les chapeaux et les santiags sont préférables aux tenues de ville mais pas obligatoires sauf lors des démonstrations de country.

Article 10

- Respectez l'esprit country et la solidarité entre danseurs.

- Respectez l'étiquette de danse :

- attendez une ouverture sur la piste pour y entrer
- ne vous immiscez pas dans une ligne au risque de gêner les autres danseurs
- ne quittez pas la piste au cours de la danse
- laissez la priorité aux danseurs en couple

- La nourriture, la boisson et tout objet pouvant blesser les autres danseurs sont interdits sur la piste.

- Les animateurs sont des bénévoles et comptent sur la participation active de chacun **pour le plaisir de tous.**